

ANNEXE 2

CRAMC

Compte rendu de la réunion du 18 Juin 2009 à AUTUN

Présents: Cédric DESBOIS, Pt de la CRAMC – Jean Claude BRIERE (CD 71) – Gilles ALONSO (CD 21) – Fabrice PETIT (CD 58) – Rony LEFFET (CD 71) – Patrice GAUCHER (CD 89) et Lucien VAUDET (CD 89)

Objet de la réunion :

L'arbitrage des rencontres de la catégorie des benjamins pour la saison 2009 / 2010

Constat:

Le bilan du dispositif mis en place lors de la saison 2008 / 2009 n'a pas été à la hauteur du résultat escompté. Peu de jeunes ont été détectés, environ 1 ou 2 par Comité (*chiffres non confirmés*)

Décision de la CRAMC:

Si l'expérience 2008/2009 est reconduite, la CRAMC ne procédera à aucune désignation d'arbitres (*annonce faite lors de l'AG de la LBBB à DIGOIN*).

⇒ **Propositions de la CRAMC**

Rappel: la gestion de la compétition Benjamins est du ressort de la LBBB.

Désignation par les CDAMC:

- **Jeunes en formation arbitre** - Placés sous la responsabilité d'un "**formateur**", pas obligatoirement arbitre mais impliqué dans la formation
- **Le formateur:** n'arbitre pas, il assiste et conseille les jeunes qui officient, établit une fiche bilan (*voir annexe n°1*) en deux exemplaires (*1 pour le référent CRAMC, l'autre pour la CDAMC d'origine du jeune*)
- **Prise en charge des frais :** Le jeune en formation reçoit une indemnité kilométrique sans indemnité d'arbitrage (*prise en charge par la Ligue*)

Le formateur reçoit une indemnité kilométrique (*prise en charge par son Comité*)

Déroulement sportif:

Formule Cht + 2 plateaux où toutes les équipes sont réunies:

- Participation des jeunes ayant officié + les formateurs
- Transport collectif (*à charge de la LBBB*)
- Pas d'indemnité d'arbitrage (*obligation du cursus de formation*)
- Rencontres toute la journée (*en un même lieu*)
- Récompenses: 1 T-shirt par joueur (*logo LBBB + logos des Comités*)
- Goûters (*récompenses et goûters à charge de la LBBB*)
- Équipement jeunes arbitres : 1 T-shirt de couleur grise floqué (*devant logo LBBB – dans le dos "Chut j'arbitre..."*)

PROPOSITION

Compétition Régionale de la catégorie Benjamins

Évaluation du projet présenté par la CRAMC

Pour établir cette estimation, la CRAMC s'est basé sur le nombre d'équipes annoncées pour la prochaine saison soit:

CD 21: 3 – CD 58: 3 – CD 71: 3 – CD 89: 2

I)- Coût du remboursement des frais kilométriques aux jeunes en formation:

- 11 journées de compétition, (*j*)
- 5 rencontres par journée de compétition, (*m*)
- 10 jeunes en formation arbitre par journée de compétition, (*jf*)
- Distance moyenne prise en compte pour le remboursement kilométrique: **25 km**

Montant de ces remboursements:

$11j \times 5 m \times 2 jf \times (25km \times 2) \times 0,29 = 1595 \text{ €}$ arrondi à **1600 €**

II)- Évaluation des transports collectifs pour les plateaux:

Pour l'établissement de cette estimation, la CRAMC a pris en compte :

- 1 plateau en Saône et Loire (Le Creusot) + 1 plateau dans l'Yonne (Auxerre)

Plateau n°1 Saône et Loire:

Bus CD 21: (Dijon → Le Creusot , **120 km**).....560,00 € → **460,00**
Bus CD 58 : (Varennnes – Vauzelles → Le Creusot, **200 km**)..... 900,00 € → **730,00**
Bus CD 89 : (Auxerre → Le Creusot, **220 km**)..... 990,00 € → **480,00**
Coût du plateau n°1 2450,00 € → 1670,00

Plateaux Yonne:

Bus CD 21: (Dijon → Auxerre, **150 km**).....660,00 € → **560,00**
Bus CD 58: (Varennnes-Vauzelles→Auxerre, **110 km**).....500,00 € → **430,00**
Bus CD 71: (Autun → Auxerre, **130 km**)..... 600,00 € → **430,00**
Coût du plateau n°2..... 1760,00 € → 1420,00
Coût total des plateaux : 4210 € → 3090 €

Le coût de ces transports est calculé pour des départs à 7h30 pour les bus parcourant - de 200Km aller et à 8h00 pour les autres, retour à 17h00 maximum.

La prise en charge des transports pourra éventuellement être remplacée par une aide kilométrique à raison de 2 véhicules par club;

III)- Goûters:

unités x 2 € x 2 = 480 arrondi à..... **500 €**

IV)- Récompenses:

Tee-Shirt (150g) avec marquage aux logos LBBB, CD 21,58, 71 et 89 au recto et rassemblement xx/xx/xx à xxxx:

100 unités x 3.75€ = 375€ (devis fait par Pano Dijon)

Tee-Shirt (190g) pour jeunes en formation arbitre avec marquage au logo LBBB/LA POSTE + dans le dos "Chut j'arbitre...":

30 unités x 6.10€ = 366€ (à demander à La Poste)

375 + 366 * 2(2 plateaux) = 1482 € arrondi à..... **1500€**

V)- Pour mémoire. Remboursement des formateurs par les Comités: distance prise en compte pour le remboursement des frais kilométriques 40 km Aller

$11j \times 5 f \times (40km \times 2) \times 0,29 = 1276 \text{ €}$ soit environ 22,00 € par rencontre et par formateur.

TOTAL : 6690 €

Proposition pour la saison 2009 / 2010

But : Augmenter le nombre d'arbitres régionaux

Valoriser un club qui présente un nombre d'arbitres régionaux identique à celui des ses équipes dans les championnats Ligue. **Ne se substitue en rien à la Charte de l'arbitrage.**

Les arbitres du championnat de France ne seront pas comptabilisés.

Inciter le club à discuter davantage avec l'arbitre en vue de le motiver à devenir régional.

Exemples :

Club qui possède une équipe seniors, 1 équipe cadets : besoin de 2 arbitres régionaux

Club qui possède 1 équipe cadettes, 1 équipe minimes et 1 benjamin : besoin de 3 arbitres régionaux.

Méthode de comptabilisation : 1 équipe région – 1 arbitre région

2 équipes région – 2 arbitres région

Etc...

1 : 100€

2 : 150€

3 : 300€

4 : 400€

5 : 600€

6 : 800€

7 : 1000€

Le club qui est en positif sur le rapport arbitres/équipes se verra crédité la somme de 100€ par arbitre supplémentaire.

Cette somme est créditée sur le compte club à la fin de la saison sauf si l'arbitre est remis à disposition de sa CDAMC pour motif d'absences ou de retours

Pour information et suivant le tableau qui n'est plus tout à fait à jour ci-dessous, la Ligue aurait reversé 3500€ aux clubs la saison dernière.

TABLEAU ARBITRES/CLUBS

Clubs Régionaux	Nombre d'équipes	Nombre D'arbitres	Bonus	Malus
Union Stade Auxerre Héry Basket	2	0		-2
JDA Dijon Bourgogne	4	6	+2	
Basket Montceau Bourgogne	3	2		-1
Persévérante Pontoise	3	0		-3
ES Chalon sur Saône	7	1		-6
Jeunesse Sportive Basket Marzy	4	1		-3
Basket Club de Chenove	2	1		-1
CS Autun Basket	4	0		-4
Louhans Basket Ball Club	1	0		-1
ES Prisse Macon	4	1		-3
ASC Saint Apollinaire	4	0		-4
Avant-garde Seurreoise	1	3	+2	
US San Rémoise Saint Rémy	2	0		-2
Basket Club Palingeois	1	0		-1
USC Monetau	2	2	0	
Curgy Basket	2	0		-2
DA Dijon 21	7	3		-4
EB Fourchambault Nevers	1	0		-1
Chalon sur Saône Basket Club	3	3	0	
Jeunes de Charnay et Macon	5	2		-3
Basket Olympique Beaunois	2	1		-1
Breuil basket Club	2	0		-2
ASA Vauzelles	6	1		-5
Foyer Rural Bligny les Beaune	2	2	0	
Fontaine Basket Club	3	3	0	
USCP Paray le Monial	1	0		-1
CS Saint Loup Geanges	2	2	0	
CLS Dijonnais	1	2	+1	
Union Sportive Charitoise	3	2		-1

Alliance du Basket Creusotin	1	0	-1
US Bourbon Lancy	1	0	-1
BC Saint Martin Belle Roche	2	1	-1
ASS Sportive de Quetigny	1	3	+2
Digoin Athletic Club	2	0	-2
AS L'Aiglon Auxonne	1	0	-1
Union Sportive de Plombières	1	1	0
SO Reveil Is sur Tille	1	0	-1
Amicale Sportive Sance Basket	1	1	0
US Joigny	3	2	-1
Union Cosnoise Sportive Basket	3	0	-3
Entente Genlis Auxonne	1	2	+1
Elan Sens Paron Basket	1	1	0
FR Augy Vaux	1	2	+1
CA de Saint Georges	1	2	+1
Pougues-La Charité	1	0	-1

Proposition pour la saison 2009/2010 pour les championnats « Pré national »

Objectif de cette formation :

- Que les OTM qui officient régulièrement dans leur club se forment à la fonction et soient plus « performants »
- Récompenser les clubs qui jouent le jeu et les OTM qui s'engagent.
- Détecter des « vocations » OTM
- Se rapprocher des directives fédérales, la CRAMC propose la formation « OTM, niveau régional – CF3 » au cours de la saison 2009 /2010.

Formation :

- Cette formation devrait être la continuité de la formation départementale où les 24 secondes ne sont pas abordées. Le candidat devra donc avoir le niveau OTM départemental et être recyclé (possibilité de passer l'examen départemental et régional CF3 au cours de la saison 2009/2010)
- Proposer 2 ou 3 samedis après midi, (une mi-octobre et une mi-février) avec une formation théorique et une formation pratique le même jour sur une « plateforme » de formation, c'est-à-dire proposer une formation dans différentes salles de la ligue (Chalon, Mâcon, Dijon, Nevers, Auxerre)= « La journée des 24 » »
- Il faudrait demander à la ligue de faire paraître ces journées formations sur le site.
- Formation proposée pour la région : hors championnat de France
 - o Les outils pédagogiques : Le guide OTM complet, les infos du site FFBB, les 24 secondes seront traitées.
 - o Supports pour la pratique : les championnats régionaux- CF3
 - o Formation et validation par CRAMC (ou CDAMC par délégation) en fin de saison (voir tournoi dans une salle, ex tournoi de l'Elan chalon). Pour la pratique, évaluation acquis/pas acquis et QCM avec note minimum 14/20.
 - o Revalidation annuelle lors du stage départemental de début de saison.

Mise en place de la validation:

- Cette formation n'oblige pas les candidats d'officier en championnat de France, c'est une valorisation de la fonction d'OTM niveau régional – CF3.
- Dès la saison 2009/2010, proposition de la formation et les clubs qui auront joué le jeu seront récompensés (cf. paragraphe récompense).
- Pour les saisons suivantes, les officiels opérateur 24 «, officiant en pré nationale, devront **obligatoirement** au minimum être formés et validés OTM CF3.

- Etablissement d'une carte spécifique pour l'OTM avec photo. Au dos de la carte, les arbitres devront signer pour valider la présence de l'OTM sur le match. Un contrôle a posteriori avec les feuilles de match pourra être effectué (deux fois par saison).
- Pour les équipes qui auront couvert leurs rencontres à domicile par un OTM région aux 24 secondes, une dotation de 150€ pour le club sera réalisée.

Récompenses :

- Pour la saison 2009/2010, l'OTM qui se sera formé, qui réussira son examen OTM régional CF3 et qui aura officié (80% des matchs à domicile), une dotation de deux ballons et 1 jeu de 10 sur maillots d'entraînement sera remis à son club.
- Pour les saisons suivantes, les clubs qui présenteront des nouveaux OTM pour l'examen CF3, qui seront reçu à l'examen et qui auront officié sur 80 % des matchs, se verront remettre la somme de 150 €.
- Pour les clubs qui ont deux équipes en pré national :
 - o un OTM ne pourra pas compter pour les deux équipes. (pas deux dotations pour un seul OTM)
 - o un maximum de deux dotations par club sera donc possible si deux OTM répondent aux critères énoncés
 - o Le club peut présenter plusieurs OTM la même saison s'il le souhaite mais une seule dotation sera accordée pour l'équipe.
- Les OTM officiant en championnat de France pourront officier dans leur club mais ne pourront pas être comptabilisés pour la dotation.

Règlement sous réserve d'une chartre OTM.

Budget :

- A ce jour 23 équipes « pré nationale » sont recensées.
- Si nous prenons l'hypothèse haute, budget **1 ère année** : 23 OTM
 - o 2 ballons à 50 € + 1 jeu de sur maillot à 22 € = **7360 €**
- Si nous prenons l'hypothèse haute, budget **2ème année** : 23 OTM = 23*150= **3450 €**